



HAL
open science

Praetoria et tabernae en Gaule : contribution à l'identification des établissements de bord de route

Philippe Leveau

► To cite this version:

Philippe Leveau. Praetoria et tabernae en Gaule : contribution à l'identification des établissements de bord de route. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2016, Stations routières en Gaule romaine, 73 (1), pp.29-38. 10.4000/gallia.449 . hal-01474651

HAL Id: hal-01474651

<https://hal.science/hal-01474651>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Praetoria et tabernae en Gaule

Contribution à l'identification des établissements de bord de route

Philippe LEVEAU

Mots-clés. *Stabulum, cursus publicus, épigraphie, bâtiments routiers.*

Résumé. *Cet article propose un état de la question des praetoria routiers. Ce type d'établissement est attesté par les sources écrites, en particulier par des inscriptions qui le relient à des tabernae dont le gouverneur de Thrace ordonne la construction le long de viae militares. Aucun exemple archéologique n'en témoignait avant l'identification du praetorium de Muru de Bangius en Sardaigne. L'article examine le cas des cinq bâtiments routiers situés dans la vallée du Rhin à Kembs, à Oedenburg (Westergass I et II) et à Breisach (Allemagne), ainsi qu'en Bourgogne à Saint-*

Moré. Ils ont été identifiés comme des praetoria. Le terme est polysémique. Il ne faut donc pas opposer les uns aux autres les praetoria militaires et civils, urbains et routiers. Un statut social et politique commun à ceux qui le fréquentent assure l'unité de la notion : ce sont de hauts fonctionnaires de l'État ou des membres de leur entourage. Le mot taberna est également polysémique : il ne désigne pas un type particulier d'établissement de bord de route. Une taberna peut relever du secteur public comme du secteur privé. Il en va de même des stabula. Il faut renoncer à donner à ces termes un sens technique qui en justifierait l'utilisation dans une typologie architecturale.

Praetoria and tabernae in Gaul. Contribution to the identification of roadside facilities

Keywords. *Stabulum, cursus publicus, epigraphy, roadside buildings.*

Abstract. *This article provides an overview of the question of roadside praetoria. Evidence of this type of establishment is to be found in written sources, in particular the inscriptions that link them to the tabernae constructed along the viae militares on the orders of the Governor of Thrace. However, there was no archaeological evidence for their existence before the praetorium of Muru of Bangius in Sardinia was identified. The article examines the case of five roadside buildings in the Rhine Valley in Kembs, Oedenburg (Westergass I and II) and Breisach (Germany), as well as in Burgundy in Saint-Moré, all of which have been identified as praetoria. The*

term is a polysemous one, and it is therefore preferable not to differentiate between military and civilian praetoria or between urban and roadside praetoria. The common social and political status of those who frequented them – senior state officials or members of their entourage – means that they cover a single and unique concept. The term taberna is also polysemous: it does not refer to a particular type of roadside establishment only, and a taberna could be either a public or private edifice. The same applies to stabula. The article therefore argues against the practice of giving such terms a technical meaning that would justify their use in an architectural typology.

Translation: Anna NEMANIC

Alors qu'elle se situe sur l'axe majeur de la circulation entre la Méditerranée et l'Europe du Nord-Ouest, la partie méridionale de la vallée de la Saône a longtemps partagé avec le reste des campagnes lyonnaises le déficit documentaire en matière d'archéologie rurale qui caractérisait cette région jusqu'à une date récente malgré l'importance de la colonie romaine de *Lugdunum*. En 2013, la publication par J.-C. Béal, C. Coquidé et R. Tenu d'un volume consacré à la section de la voie de l'Océan au nord de Lyon comprise entre les deux stations de *Ludna* et d'*Asa Paulini* a apporté une série de données qui renouvellent le dossier de l'habitat routier dans la partie méridionale de la

vallée de la Saône (Béal *et al.* dir 2013). L'un des apports des différentes opérations d'archéologie programmée et préventive réalisées dans ce secteur durant la dernière décennie est la reconnaissance de la multifonctionnalité des sites qui en jalonnaient le tracé et leur relation avec le territoire traversé (Leveau, Royet 2016). Aucun d'eux ne paraissait correspondre à la station routière dont la toponymie antique laissait supposer l'existence. Là où l'on attendait des établissements répondant aux besoins du *cursus publicus*, la complexité des sites fouillés orientait vers des installations susceptibles d'avoir assuré l'hébergement des voyageurs en même temps que des activités

productives, les unes comme les autres interprétables dans le cadre du fonctionnement de l'économie domaniale plutôt que de celui du service de l'État (Leveau à paraître a). Soulignant dans la préface les difficultés rencontrées par les archéologues dans l'interprétation des bâtiments mis au jour, P. Arnaud observait qu'il semble bien difficile de les ranger dans une des formes d'habitat reconnues par l'érudition moderne (Arnaud 2013, p. 16).

Depuis la publication de ce livre, la poursuite des opérations d'archéologie préventive dans ce secteur l'a enrichi de découvertes qui mettent probablement sur la voie de l'identification de la station routière correspondant au toponyme d'*Asa Paulini* (Tourgon 2014). Ces travaux et les interprétations qu'ils suscitent invitent à approfondir la question terminologique sur laquelle P. Arnaud attirait l'attention quand il opposait les termes *mansio* et *mutatio*, couramment utilisés dans les travaux sur l'habitat routier, aux termes *praetoria* et *tabernae*. Les premiers, observait-il, ne sont pas « réellement dotés du sens technique que l'on veut parfois leur donner » tandis que les autres apparaissent très tôt dans les documents officiels qui évoquent les équipements d'une voie.

L'objectif de cet article est de faire le point sur le sens technique que l'on peut donner au terme *praetorium* dans la terminologie de l'habitat routier et à son association à la *taberna*. Peut-on les utiliser pour désigner deux types d'établissements ? La taille serait-elle le facteur archéologique qui les distingue parmi les autres établissements de bord de route ? A. Kolb semble adopter la même position que H.-G. Pflaum (Kolb 2000, p. 210 n. 5) qui, dans son étude sur le *cursus publicus*, s'est intéressé à ces bâtiments (Pflaum 1940, p. 24-25). Il en faisait des « doublets des *mansiones* [...] destinées aux voyageurs de marque ». Pour lui, « les *tabernae* juxtaposées dans cette inscription aux *praetoria* étaient elles aussi destinées aux voyageurs de marque, mais pas dans les endroits où il y avait des *praetoria* » (Pflaum 1940, p. 35). Il les plaçait près des simples relais, ce qui désignait implicitement les *mutationes*. Pour R. Rebuffat, il se peut encore que le couple *praetoria/tabernae* « ne soit qu'une façon de désigner les haltes les mieux installées et les autres » (Rebuffat 1987, p. 58). Mais on ne peut pas exclure qu'il s'agisse d'un seul et même établissement, un *praetorium* dans lequel se seraient trouvées des *tabernae*.

L'ÉPIGRAPHIE DU PRAETORIUM RURAL

Praetorium est l'un des 27 noms portés par des lieux qui offrent des services aux voyageurs, personnes privées, officiels et commerçants confondus, à la ville comme à la campagne dont C. Corsi a dressé un précieux inventaire comptant 183 occurrences¹. Mais l'utilisation de ce terme dans le vocabulaire routier est limitée, surtout si on en compare les occurrences à celles de *mansio* et de *mutatio*. Il apparaît seulement une fois dans les sources juridiques, cinq fois dans

1. Pour le latin, ce sont les cinq termes considérés comme « officiels » (*palatium, praetorium, mansio, mutatio, statio*) ; s'y ajoutent douze autres (*balnea, burgus, catabulum, caupona, diversorium, hospitium, locus, popina, taberna, stabulum, stativa, villa*) et dix pour le grec (*allagé, apantérion, basileion, katalogia, katalutérion, moné, oikia, pantodokeion, paroiokodoméma, statmos*), voir Corsi 2000, p. 20-77.

les sources épigraphiques et jamais dans les sources littéraires, ce qui est peu pour un total de 183 occurrences. Le principal document qui justifie le caractère officiel relevé par P. Arnaud est une inscription de Thrace faisant connaître la construction de *praetoria* et de *tabernae* par le gouverneur de la province, Titus Iulius Ustus, en 61. Il s'agit d'une plaque dont deux exemplaires identiques ont été retrouvés. L'historique du dossier épigraphique est présenté par M. Christol (Christol 1998, p. 793-795). B. Sanna en a précisé la géographie (Sanna, Zucca 2009, p. 97-99). Les pierres ont été trouvées à des endroits différents : une première sur une route se dirigeant de *Philippopolis* vers le Danube (*CIL* III, 6123 = 14207 = *ILS*, 231 = *AE* 1900, 18), dans le village de Mihiltsi près de Plovdiv (territoire de *Philippopolis*), une deuxième sur une route reliant la grande route de *Sirmium* à Byzance à la *via Egnatia* (*AE* 1912, 193), à Bucino à l'ouest de Sofia. Une troisième légèrement différente, mais également gravée sur une plaque, a été trouvée à Ihtiman dans le cercle de Sofia sur la voie principale où est localisée la *mansio Helice* (*Itinéraire d'Antonin*, 136,1) (*IGBulg.* V 5691 = Ivanov 1973, p. 209-213). L'existence d'une quatrième borne donnant les mêmes indications est possible.

Ce dossier épigraphique peut être mis en relation avec la toponymie routière. Ainsi l'*Itinéraire d'Antonin* place *Praetorium Latovicorum* (*Itinéraire d'Antonin*, 259,13) sur l'*iter ab Hemonia per Sisciam Sirmi*, après le XXXVIII mille à l'est d'*Hemonia* et à XXXI milles de *Noviodunum*. Sur la *Table de Peutinger* (segm. V, 2), le toponyme *ad protorum* [sic] permet de situer un *praetorium* le long de la *via d'Hemonia* à *Siscia*, sur la rive droite de la Save (Saria 1954). B. Sanna et R. Zucca ont montré tout l'intérêt de cette approche dans le cas de ces provinces (Sanna, Zucca 2010, p. 107). Malheureusement, aucune donnée archéologique ne peut encore être versée à ce dossier.

PRAETORIUM : LE RURAL ET L'URBAIN

Dans le cas présent, il s'agit du bâtiment où le gouverneur séjourne lors de ses tournées. Sur les routes, c'est un lieu d'étape dont l'accès lui est réservé ainsi qu'à sa famille quand elle l'accompagne, ainsi qu'à ses collaborateurs et aux hauts fonctionnaires de l'administration romaine. En son absence, le bâtiment peut également accueillir des juristes (*ordinarii iudices*) (Sanna, Zucca 2010, p. 101).

Ce terme désigne à l'origine la tente du général. De ce fait, il évoque un bâtiment militaire plus que civil et ne paraît pas spécialement approprié à un établissement destiné à l'accueil en bord de route. Mais cette image relève d'une appréhension erronée dont R. Fellman s'est fait l'historien dans une contribution portant sur la distinction qu'il convient de faire entre *praetoria* et *principia*. Il relevait l'erreur faite par R. Cagnat dans l'article *praetorium* du *Dictionnaire des Antiquités*. Celui-ci confondait les *principia*, qui sont le bâtiment central des camps et des *castella* permanents, avec le *praetorium* qui est le logement du commandant de camps fixes et de fortins (Cagnat 1907). Ce sont « des bâtiments conçus autour d'une cour intérieure, mais qui disposent de certaines libertés d'aménagements, comme il convient du reste pour un bâtiment destiné à l'usage privé » (Fellmann 2006, p. 101). L'étude de R. Fellman se limitait aux *praetoria* des camps militaires. Mais la parenté qu'il relevait

entre ce type de bâtiment et les maisons nobles des centres urbains a des conséquences qui dépassent largement le domaine de l'architecture militaire.

Il faut ici relever le parallèle entre les *praetoria* vus comme des bâtiments militaires et la nature très controversée des *viae militares* sur lesquelles le gouverneur de la Thrace les avait fait construire. P. Sillières a résumé les opinions développées sur la question (Sillières 1990, p. 786). A. Grenier pensait qu'il s'agissait de voies construites dans un but militaire et jalonnées de « forteresses postales » : « redoute et caravansérail à la fois, où l'on trouvait des gîtes de tout genre, *praetoria* pour les hauts personnages, relais et même salles de plaid pour les gouverneurs en tournée, et sans doute aussi places traditionnelles de foire et de culte » (Grenier 1934, p. 372). H.-G. Pflaum, que cette proposition ne satisfaisait pas, voyait dans la *via militaris* une « route surveillée et gardée par des troupes ». Cette solution avait l'avantage de la simplicité. Il s'appuyait sur Cicéron qui emploie l'expression à une époque où le *cursus* n'existait pas (Pflaum 1940, p. 32 [220]). J. Šašel y voyait des routes construites par l'armée pour être utilisées par le *cursus publicus* (Šašel 1977), alors que T. Pekary y reconnaissait des voies stratégiques reliant Rome aux capitales provinciales (Pekary 1968). J. André et R. Chevallier ajoutaient que, de ce fait, elles avaient été construites aux frais du trésor militaire (André 1950, p. 1140 ; Chevallier 1972, p. 68-69). R. Rebuffat a consacré un article qui l'amène à conclure que la *via militaris*, paradoxalement, est « un équipement purement civil » et concluait que le terme désignait « réseau de circulation de l'Empire ». *Militaris* serait alors synonyme de *publica*. Ces voies n'auraient reçu aucun équipement particulier pour le *cursus publicus* (Rebuffat 1987, p. 60), opinion critiquée par M. A. Speidel (Speidel 2004). La question a depuis été reprise par M. Rathmann qui a montré que l'expression avait évolué en s'éloignant de son sens littéral (Rathmann 2003).

Praetoria désigne aussi le lieu où le gouverneur rend la justice à l'occasion des tournées qu'il effectue dans un certain nombre de chefs-lieux de cité. C'est en s'intéressant plus particulièrement à la dimension urbaine de ces édifices que F. Schäfer a fait un historique d'une notion trop souvent associée à la seule architecture militaire. Son point de départ était l'étude d'un bâtiment urbain, le *praetorium* de Cologne dont l'identification était assurée avec une certitude relative par une inscription qui fait état de la restauration d'un *praeto[r]ium in ruina[m] co[n]nlaspsum* (CIL XIII, 8170 = ILS, 2298). Ce bâtiment a été reconnu à la suite des destructions de la Seconde Guerre mondiale et son dégagement s'est poursuivi au cours des fouilles ultérieures. Pour en caractériser le type, F. Schäfer a replacé les *praetoria* dans leurs trois contextes différents, militaire, administratif et civil. Il s'appuyait sur un inventaire des sources écrites – littéraires, épigraphiques, papyrologiques et juridiques – qui en documentent l'usage et il les confrontait aux données archéologiques. Il en ressort que, dans tous les cas, le *praetorium* est un bâtiment destiné à l'accueil de personnages ayant un statut officiel important ou appartenant à la haute aristocratie. Employé dans un contexte administratif, le terme désigne la résidence du gouverneur dans la capitale de la province, le bâtiment où il est reçu lors d'un séjour dans un chef-lieu de cité. Les *praetoria* routiers en sont donc une sous-catégorie. Le dépouillement des sources écrites a conduit

l'auteur à dresser la liste des occurrences. Celles de *praetorium* employé dans le sens administratif s'élèvent à une trentaine. Au plan archéologique, il a fait le point sur la traduction en termes planimétriques des fonctions et des usages susceptibles d'assurer l'identification de ces bâtiments. Il en distinguait quatre selon qu'il s'agissait des domaines administratif (les bureaux de l'*officium*) ou privé (les appartements), des fonctions d'intendance et de service (cuisines, logements du personnel...) et enfin du religieux (Schäfer 2014, p. 18-33). Cependant, soulignant la grande difficulté que présente dans les villes la reconnaissance de bâtiments qui se distinguent mal des maisons aristocratiques, il mettait en garde contre la tentation de typologies qui permettraient de les reconnaître de manière assurée. On ajoutera qu'un tel bâtiment existait seulement dans les cités où le gouverneur tenait des assises. Leur nombre était limité, comme en témoigne une lettre d'Antonin aux habitants de Bérénicé : l'empereur refuse d'ajouter une nouvelle session en Crète-Cyrénaïque parce qu'il considère qu'il ne faut pas surcharger le gouverneur et qu'il y en a déjà assez (Oliver 1989, p. 281-282, n° 123).

LE PRAETORIUM DE MURU DE BANGIUS

Aucun des *praetoria* thraces ne peut être associé à un bâtiment connu. Jusqu'à la publication de la dédicace du *praetorium* de Muru de Bangius en Sardaigne occidentale par R. Zucca (Zucca 1992), il n'existait aucun bâtiment de ce type dont l'identification soit assurée par une inscription. Ce site qui avait fait l'objet de fouilles au XIX^e s. (Spano 1863, p. 57-59) se trouve sur le piémont occidental du Monte Arci, sur un *compendium itineris* reliant *Forum Traiani* à la route principale de *Caralis* (Cagliari), à la pointe sud-est du golfe d'Oristano à l'ouest (fig. 1).

Le texte reste incomplet. Gravé entre 212 et 217 sous le règne de Caracalla, il nous apprend que des travaux ont été ordonnés par le gouverneur de la province². Il y est question de *commeantes*, terme de signification très générale que l'on peut traduire par « ceux qui empruntent la route » (Zucca 1992, n. 45, p. 604). Comme seuls les officiels disposant d'un diplôme pouvaient être accueillis dans un bâtiment officiel, il fallait que d'autres édifices existent à proximité comme le suppose C. Corsi qui commente : « un édifice associant bains, *hospitium* et *tabernae* » (Corsi 2000, p. 55, n° 165). L'inscription précise que la construction du *praetorium* a été financée *pecunia publica*, c'est-à-dire par la caisse municipale de *Forum Traiani*, ce qui n'exclut pas que l'État ait apporté son concours. L'entretien de tels bâtiments était en effet à la charge des cités comme il ressortait de l'inscription CIL III, 2809 de *Scardona* (Skradin, Croatie) datée de 161-169 ou de 179-181 (Pflaum 1940, p. 34-36 [222-223]). Le coût de la restauration de ce *praetorium vetustate collapsum* avait été pris en charge par la caisse commune des quatorze cités des Liburnes, qui étaient

2. Zucca 1992, p. 625 = AE 1992, 982. [Pro salute d]omini n[ostri] L. Au[reli]i[Antonini] / [Pii Felicis Aug[ust]i] propter compendium itiner[is] / [- - -] conmenatiu[m] - -] Aurelius / [- - -] proc[ur]ator Au[g]ust[us] pra[ef]ectus p[ro]v[inc]ia[e] Sard[ini]ae praetorium / [- - -] so pecunia publica / [- - -] Je civitatis Fororia]anensium / [re ?]stituit dedicavitque.

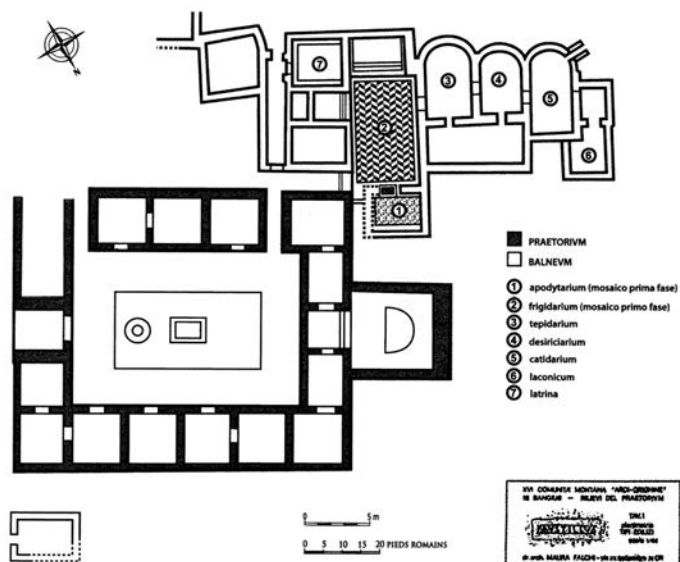


Fig. 1 – Le praetorium de Muru de Bangius (Sardaigne, Italie) (Zucca 1992, fig. 31, p. 609).

dans la juridiction de *Flavium Scardona* entre l'Istrie et la côte dalmate (Pline, *Histoire naturelle*, III, XXV, 139).

L'inscription de *Scardona* en Dalmatie, la dédicace de la route adrienne faisant état de stations (*statmoi*) et de forteresses (*phrourioi*) entre Bérénicé et Antinopolis en Égypte³ et l'inscription de Mihiltsi en Thrace avaient été utilisées par H.-G. Pflaum pour établir une relation entre ce type de voie et le *cursus publicus* (Pflaum 1940, p. 34-35 ; Corsi 2000, p. 163). Allant dans le même sens, R. Zucca, qui pensait que le *praetorium* relevait du *cursus publicus*, a repris le dossier à la suite de fouilles intervenues en 2003. P.G. Spanu et lui-même ont alors émis l'hypothèse d'une relation avec le service de l'annone qu'ils justifiaient par le cas de deux autres sites sardes (Spanu, Zucca 2005). Le premier est Bacu Abis-Carbonia, où le bâtiment principal présente un plan analogue à celui de Muru de Bangius, ce qui en ferait une « villa prétoire ». Le second est Domu de Cubas dans le territoire de Tharros, près d'Oristano, un site d'une très grande importance où l'on a trouvé des « tessères de plomb » (en réalité « plomb de commerce ») qui les amènent à proposer une relation avec le *cursus publicus* (Laffaye 1911, p. 132).

PRAETORIA ROUTIERS EN GAULE

Aucune des neuf occurrences de *praetorium* que l'on peut relever dans la toponymie routière de l'*Itinéraire d'Antonin* ne concerne la Gaule (Cuntz 1929 : *Itinéraire d'Antonin*, 177, 3 ; 212, 2 ; 259, 13 ; 260, 6 ; 272 ; 398, 3 ; 418, 8 ; 464, 1 ; 466)⁴. Seule la *Table de Peutinger* mentionne un *Praetorio* sur la voie Lyon-Saintes à 14 lieues de Limoges (31,108 km). S'interrogeant sur la raison d'être de la construction d'un *praetorium* à cet endroit, J.-M. Desbordes l'explique par l'existence d'un

carrefour entre cette voie et un itinéraire conduisant de Limoges à Bourges. Mais le dossier qu'il a constitué ne contient aucune donnée archéologique que l'on puisse mettre en relation avec le toponyme (Desbordes 1994). Cependant, aucune vignette n'en figure l'emplacement, alors qu'*Auristo*, la station suivante, est indiquée par deux pignons accolés, ce qui est l'une des quatre manières de caractériser les relais routiers (Corsi 2000, p. 63). Le fait doit être relevé, s'il est vrai que des *praetoria* sont distingués par une vignette représentant un bâtiment pourvu de trois ailes encadrant une cour dont le quatrième côté est fermé par un mur. A. et M. Levi qui ont soumis les vignettes de la *Table de Peutinger* à une analyse minutieuse en donnent un exemple avec *Praetorium Agrippinae* [Valkenburg] en Gaule du Nord (Levi, Levi 1967)⁵.

Dans l'état actuel des publications, la documentation archéologique relative à l'existence éventuelle de *praetoria* en Gaule porte sur l'est de la Gaule où des archéologues ont proposé de reconnaître quatre exemples de ce type de bâtiments : trois en Alsace, un quatrième sur l'autre rive du Rhin⁶. Un cinquième bâtiment a été identifié en Bourgogne comme un *praetorium*. Je présente le dossier avant de le soumettre à la critique.

KEMBS/CAMBETE

La première mention d'un *praetorium* dans les publications archéologiques en Gaule date de 1991. Elle est due à J.-R. Fellmann dans une publication où il corrigeait l'interprétation d'un site dont deux archéologues alsaciens, J.-J. Wolf et B. Viroulet, venaient de publier le plan. Ce site d'époque flavienne ou préflavienne se trouvait en Alsace à peu de distance de l'agglomération routière de *Cambete* sur la route Milan-Mayence par le Grand-Saint-Bernard (fig. 2 ; Zehner 1998, p. 217-218). J.-J. Wolf et B. Viroulet décrivaient un édifice de plan carré qui comptait 40 pièces disposées autour d'une cour ceinturée par un portique qu'ils interprétaient comme « une principia » (*sic*). Des thermes couvrant 110 m² avaient été construits à proximité, à une cinquantaine de mètres au sud. Considérant qu'il était impossible de reconnaître le plan d'un bâtiment militaire dans celui que ces auteurs identifiaient comme des *principia*, J.-R. Fellmann proposait d'y voir un bâtiment appartenant « au groupe des *praetoria* égrenés le long des voies majeures » (Fellmann, Wolf 1993, p. 113) en s'appuyant sur une comparaison avec le site de Muru de Bangius en Sardaigne. « En effet, écrivait-il, les plans de ces deux ensembles présentant des points communs ; renfermant un puits, une cour centrale (ou jardin) est entourée d'une série de pièces ; une pièce de configuration particulière interprétable comme sanctuaire ou salle d'apparat est placée dans l'axe de l'édifice ; un bain extérieur » (Fellmann, Wolf 1993).

5. On hésite sur l'identification de ces vignettes qui semblent représenter des stations thermales.

6. Il faut ajouter à cette liste Römerberg, un site de Francfort-sur-le-Main où des vestiges « tant discutés dans le passé » ont été interprétés par H. U. Nuber et G. Seitz comme ceux d'un *praetorium* (Nuber, Seitz 2001). Ils se trouvent au centre de la ville médiévale et avaient été vus comme ceux d'une *villa*.

3. *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* (IGRRP, I, 1142).

4. *Praetorio*, qui y figure en 378,3 de l'édition de Cuntz de l'*Itinéraire d'Antonin*, se trouve sur la voie Domitienne, mais en Tarraconaise.

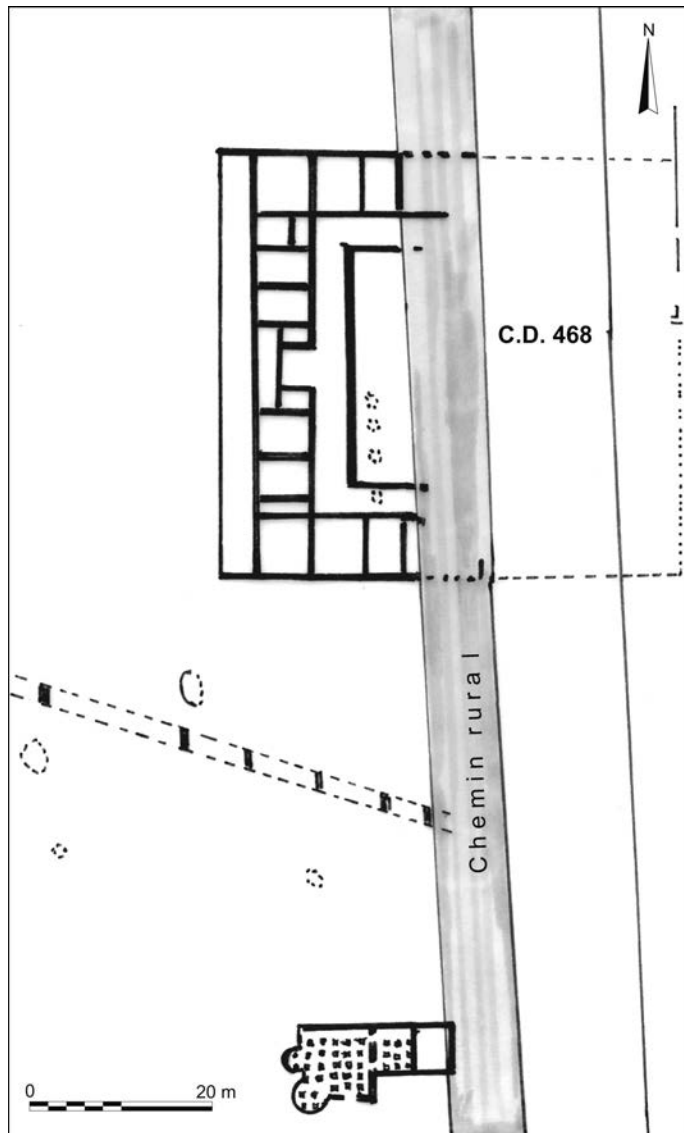


Fig. 2 – Le bâtiment et les thermes de Kembs (Haut-Rhin), dont la partie orientale se trouve sous la voirie moderne (Wolf, Viroulet 1992, fig. 4).

LES PRAETORIA D'OEDENBURG

Une même interprétation d'un site proche d'une route a été proposée par l'archéologue allemand H. U. Nuber pour l'un des bâtiments du site antique d'Oedenburg/Biesheim en rive gauche du Rhin (Nuber, Seitz *in* Nuber, Reddé 2002, p. 218-224 ; Reddé *et al.* 2005, p. 241 et p. 243). Le site se trouvait au carrefour de deux voies : une route sud-nord, qui venant d'Italie, empruntait la rive gauche du Rhin pour se diriger vers la mer du Nord ; une route ouest-est, venant de Metz et de Horbourg, passait par le Kaiserstuhl. Une opération trinationale y a mis en évidence un complexe témoignant de la présence d'une unité militaire entre le règne de Tibère et la conquête des champs Décumates, au tout début de l'époque flavienne : un grand camp primitif (3,5 ha) auquel succède un petit camp (2 ha) était implanté sur le sommet d'une île limitée par un bras navigable du Rhin donnant accès au bras principal plus à l'est.

Au lieu-dit Westergass, 400 m à l'ouest du camp, les prospections aériennes et géophysiques avaient permis de reconnaître un bâtiment que H. U. Nuber a interprété comme un

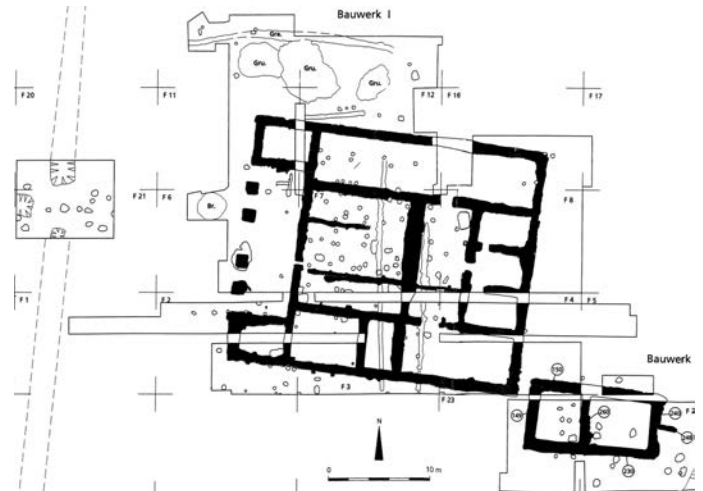


Fig. 3 – Le bâtiment d'Oedenburg Westergass I (Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin) (Nuber, Reddé 2002).

praetorium utilisé par les agents de l'État en déplacement dans les provinces rhénanes. Situé sur une butte à 90 m de la voie nord-sud identifiée comme une *via publica*, ce bâtiment mesure 24 m sur 29 m (700 m²) et est daté du règne de Constantin ou de ses fils (fig. 3). En façade, deux pavillons d'angle de 5 m sur 6,4 m encadrent une galerie où quatre piliers délimitent une ouverture centrale de 3,3 m et deux ouvertures latérales de 1,5 m. La cour intérieure mesure 11 m sur 15,60 m (170 m²). Le bâtiment, qui comptait à l'intérieur trois pièces de 3 m sur 5 m et deux pièces allongées sur les côtés, est relié à des thermes de 7 m sur 14 m. L'ensemble était inscrit dans une *area* de 5 600 m². H. U. Nuber écartait l'hypothèse militaire. « La soixantaine de *tegulae* de la *Legio I Martia* trouvées à cet endroit – et seulement à cet endroit – n'attestent pas, contrairement à ce qu'on avait supposé à l'origine, la présence d'un grand casernement romain, mais prouvent simplement que nous sommes en présence d'un bâtiment public » (Reddé *et al.* 2005, p. 241). L'interprétation de ce site comme un *praetorium* était fondée sur la ressemblance de son plan avec celui du *praetorium* de Muru de Bangius relevée par R. Fellmann. On notera à ce propos que pour ces auteurs « en contexte civil et particulièrement à partir du III^e s. [ce mot désigne] un relais de poste » (Nuber *in* Reddé *et al.* 2005, p. 241 et n. 13), ce qui constitue un point crucial et mérite discussion (voir *infra* p. 35). M. Reddé avait déjà signalé, dans la publication du camp militaire de Mirebeau, un bâtiment extérieur qu'il rapprochait de celui de Westergass II (Goguey, Reddé 1995, pl. couleur XIII et p. 27).

Entre le camp et les deux collines de Westergass et d'Altkirch s'étendait une agglomération identifiée sans certitude à la station routière d'*Argentovaria*, qui figure comme une étape entre *Augusta Rauriaca* (*Itinéraire d'Antonin*, 353,3) et *Argentorate* (*Itinéraire d'Antonin*, 354,5) sur la *Table de Peutinger* et sur l'*Itinéraire d'Antonin* (Nuber, Reddé 2002). Les auteurs de la publication y décrivaient plusieurs bâtiments interprétés comme publics, dont des thermes. M. Reddé reconnaissait en l'un d'eux, « eu égard aux caractéristiques du plan » une *mansio* qu'il décrivait en ces termes : « Le bâtiment 1, qui s'inscrit dans un carré d'environ 50 m × 50 m, est centré sur une cour interne bordée d'un quadriportique qui donne accès à diverses

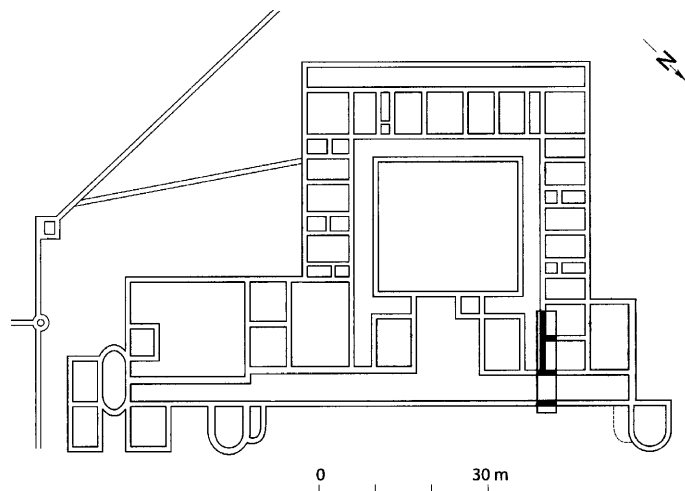


Fig. 4 – Le bâtiment d'Oedenburg Westergass II (Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin) (Nuber et al. 2011).

pièces. L'entrée principale, au nord-est, semble précédée par une grande halle » (Reddé et al. 2005, p. 221). Revenant sur l'interprétation de ce bâtiment, G. Seitz y reconnaît un second *praetorium* baptisé « Westergass II » bien qu'il ne se trouve pas sur la colline qui porte ce nom. Des prospections géophysiques lui ont permis d'en préciser le plan : un bâtiment de 54 m de côté organisé autour d'une cour d'une trentaine de mètres de côté bordée d'une galerie sur laquelle s'ouvrent trois séries de pièces. Une galerie paraît se développer sur la façade sud-ouest. De l'autre côté, deux corps de bâtiment larges d'une vingtaine de mètres prolongent la façade nord-est. Une galerie longue de 128 m assure l'unité de cet ensemble (fig. 4 ; Zagermann 2011, p. 229).

Enfin, en rive droite du Rhin, les mêmes auteurs ont interprété comme un troisième *praetorium* un bâtiment tardif très partiellement et mal fouillé, situé sous la cathédrale de Breisach (Allemagne). Implanté sur le Münsterberg de Breisach, au pied du massif du Kaiserstuhl (Nuber, Zagermann 2006 ; Zagermann 2010 ; Nuber et al. 2011), le site appartient à la série des importants *castra* de la région du Rhin supérieur (Zagermann 2011, p. 157). Valentinien I^{er} y aurait séjourné le 30 août 369 lors d'un passage. Un bâtiment mesurant environ 60 m × 20 m juxtapose une partie sud constituée de trois séries de pièces formant un U sur les trois côtés d'une cour bordée d'un portique et un avant-corps d'environ 25 m × 20 m. La proposition est fondée sur la découverte de deux murs créant, dans les ailes longilignes du bâtiment, de petites pièces rectangulaires qui auraient été occupées par l'*officium* du gouverneur (Nuber et al. 2011, fig. 13, p. 236).

SAINT-MORÉ/COVARICUS, CHORA VICUS

Plus récemment, P. Nouvel et S. Venault ont proposé de reconnaître un bâtiment du type *praetorium* à Saint-Moré, en Bourgogne, dans une agglomération située dans l'Yonne au bord de la Cure le long de la voie d'Agrippa. Le site pourrait être celui de *Chora* que nomme Ammien Marcellin (*Res Gestae*, XVI, 2, 1 et 3). Dans un secteur situé au sud-ouest, une prospection magnétique a mis en évidence un parcellaire en lanière perpendiculaire à la voie. L'attention des auteurs de

la prospection s'est d'abord portée sur un bâtiment construit à l'époque flavienne sur un emplacement occupé précédemment par un atelier de forgeron (11, 80 m × 9 m). Ils suggèrent que ce serait une auberge par référence aux bâtiments que l'on interprète ainsi dans les agglomérations routières, « une hypothèse que tendraient à confirmer des graffiti de propriété relevés sur plusieurs vases individuels » (Nouvel, Venault 2012, p. 26).

Au nord-est de la route, dans une zone de pâture, la prospection magnétique a mis en évidence les structures maçonnées antiques d'une zone bâtie constituant « un ensemble bâti de 70 m sur 42 m organisé autour d'une cour carrée entourée d'une galerie ou d'une série de pièces en enfilades », avec deux exèdres au nord (Nouvel, Venault 2012, p. 30). Au XIX^e s., A. Parat décrivait à cet endroit une structure dite « villa Cérés » dans les termes suivants : « L'ensemble représente un rectangle d'environ 73 m sur 47 m, soit une superficie de 34 ares. Le groupe principal ou l'édifice formant un des petits côtés regarde la rivière. En arrière, un grand espace vide, une cour peut-être, est limité à droite par un mur de clôture qui le sépare d'un champ de sépultures situé à 30 m environ. Au fond, un groupe de dépendances borde la voie romaine. Sur le côté gauche, un troisième groupe, relié au précédent par un mur, s'étend en dedans et en dehors de la cour. [...] L'édifice se développe sur 26 m de longueur et sur 16 m de largeur. Il est divisé dans le sens de la largeur en cinq compartiments, subdivisés en salles grandes et petites. Le compartiment du milieu se trouve entre deux autres, terminés chacun par un hémicycle de 2 m et 2,40 m de diamètre. Sur le côté gauche de l'habitation, un canal enduit de ciment rouge court tout le long du mur » (Parat 1898a). Par comparaison avec les sites de Muru de Bangius et de Kembs, P. Nouvel et S. Venault proposent d'y reconnaître un *praetorium* (Nouvel, Venault 2012, p. 31). Cela reste pour l'heure une simple hypothèse.

RETOUR CRITIQUE SUR L'ARCHÉOLOGIE DU PRAETORIUM ROUTIER

L'identification des cinq bâtiments présentés se fondant sur un parallèle planimétrique avec le *praetorium* de Muru de Bangius, il est nécessaire de rappeler la description qu'en donne R. Zucca à partir des fouilles réalisées au XIX^e s. (Spano 1863, p. 57-59)

C'est un bâtiment rectangulaire orienté sud-est - nord-est et mesurant 26,67 m × 21,80 m qui s'organise autour d'une cour centrale entourée d'un portique, dont le centre est occupé par un bassin rectangulaire. Les quatre côtés du rectangle sont occupés par seize pièces quadrangulaires. L'entrée principale est au sud-est. Dans son axe, à l'extrémité opposée, c'est-à-dire au nord-ouest de la cour, fait saillie une pièce rectangulaire, plus grande que les autres. Elle est accessible par quelques marches depuis une pièce de plus petites dimensions donnant sur la cour. Au sud-ouest, un corridor relie le bâtiment principal à des pièces de service, parmi lesquelles des latrines et des thermes à parcours axial (Zucca 1992, p. 607-612 n. 67). La reprise des fouilles en 2003 a permis de vérifier l'existence, au sud-est, de constructions dont l'orientation est légèrement divergente. Enfin, à 130 m au sud du *praetorium*, un bâtiment quadrangulaire en *opus caementicium* à parement en *opus vittatum mixtum* de

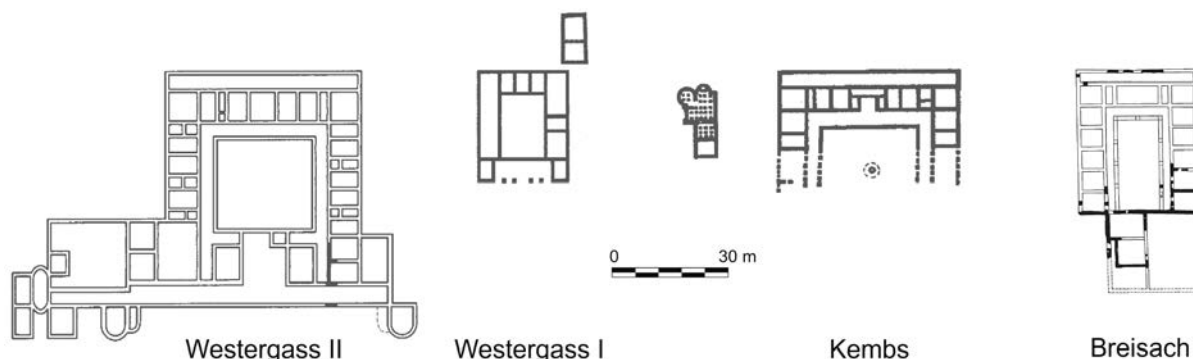


Fig. 5 – Comparaison entre les bâtiments d'Oedenburg (Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin) (Westergass I et II), de Kembs (Haut-Rhin) et de Breisach (Allemagne). Sur cette figure, les trois bâtiments identifiés par H. U. Nuber ont été mis à la même échelle pour être comparés avec le bâtiment de Kembs. On relève une réelle similitude entre Kembs et Westergass II (Nuber et al. 2011, fig. 13, p. 237).

5,32 m × 5,61 m présentant une niche à l'extérieur est interprété comme un sanctuaire ou un mausolée.

Le *praetorium* de Muru de Bangius est bien le lieu où le gouverneur loge pendant ses déplacements. Sans doute faut-il en rechercher la partie résidentielle dans le secteur qui communique avec les thermes. La grande pièce saillante pourrait être un sanctuaire. Mais, du fait de l'ancienneté de la fouille, il est difficile d'en interpréter les différents espaces et de retrouver la traduction planimétrique des quatre domaines identifiés par F. Schäfer comme étant les principales caractéristiques d'un *praetorium* : l'administratif (les bureaux), le privé (les appartements), l'intendance et les services qui lui sont liés. Présente-t-il avec les bâtiments qui viennent d'être présentés des similitudes qui emportent la conviction et justifient l'utilisation qu'en ont fait H. U. Nuber et ses collègues ? On peut en douter.

Lorsque R. Fellmann est intervenu sur l'identification du bâtiment de *Cambete* avec des *principia*, il le faisait à titre de spécialiste de ce type de bâtiment. Par la suite, cet article a servi de référence sans que ceux qui l'ont utilisé ne s'inquiètent de la différence existant entre le plan qui est reproduit et la description qui en est donnée. Trois ailes encadrent une cour. Mais une route moderne recouvre l'emplacement d'une quatrième aile qui aurait séparé ce bâtiment et l'établissement thermal. Par ailleurs, le chiffre de 40 pièces donné par les auteurs n'est pas justifié par le plan qui est reproduit. Enfin, avant d'identifier ce bâtiment comme un *praetorium* routier, il aurait été nécessaire d'envisager qu'il s'agisse d'une station routière comparable aux sites de Godmanchester (Green 1969) et Lower Wanborough (Philipps, Walters 1977) en Grande-Bretagne ou de Stein sur la Meuse, aux Pays-Bas (Braat 1970). Avant de les identifier comme des *mansiones* à cause de l'utilisation de ce terme dans les *Itinéraires*, M. Green pour Godmanchester et W. C. Braat pour Stein envisageaient aussi qu'il s'agisse de *praetoria*. Le premier des trois bâtiments est le plus caractéristique. Sans son annexe thermale, il mesure 48 m × 30 m. On accédait d'abord à une première cour destinée à l'accueil des équipages. Les espaces de restauration et une première série de chambres se distribuaient avec régularité autour d'une vaste cour. Une seconde série de chambres se situait à l'étage.

Qu'en conclure pour les différents édifices routiers que les archéologues ont proposé d'identifier comme des *praetoria* ? Tous présentent des similitudes planimétriques qui font hésiter.

Lorsqu'un bâtiment n'est conservé qu'au niveau des fondations, il est impossible de dire si les cellules qui apparaissent sont des chambres pour les hôtes ou des bureaux de l'*officium* du gouverneur. Cette même difficulté se retrouve dans le cas d'édifices dont les occupations ont changé de nature ou dont le matériel découvert en fouilles n'a pas été conservé. De ce fait, force est de constater que le doute s'impose à propos des deux bâtiments d'Oedenburg. Dans le cas du grand bâtiment d'époque tibéro-claudienne dit Westergass II, l'hypothèse d'une *mansio* qui avait été formulée par M. Reddé reste la meilleure. Elle aurait également mérité d'être envisagée dans le cas du site de Kembs-Neuweg. À Westergass I, le bâtiment de taille réduite présente une nette parenté planimétrique avec ceux de Nemescso et Sorokpolány (Hongrie) que S. Groh, H. Sedlmayer et C. Viräg Zalka interprètent comme des *tabernae* (Groh et al. 2013). Il s'agirait d'un bâtiment routier ordinaire, un *stabulum*, selon la terminologie adoptée par ces auteurs (voir *infra* fig. 7) ou une *taberna* comme d'autres préfèrent les nommer (Querel et al. 2008 ; Witvrouw 2010-2011) (fig. 5). En définitive, le bâtiment qui peut le plus convenir à l'identification comme un *praetorium* est celui de Breisach. Un *praetorium* n'a pas besoin d'être à proximité immédiate d'une route et la possibilité que Valentinien I^{er} y ait été accueilli est un argument en faveur de l'hypothèse de H. U. Nuber, G. Seitz et M. Zagermann.

Mais on ne renoncera pas pour autant à reconnaître des *praetoria* dans des bâtiments ruraux de grandes dimensions présentant des caractéristiques planimétriques originales. Dans la région lyonnaise, parallèlement aux opérations d'archéologie préventive sur la voie de la Saône, des fouilles programmées conduites sur le site de Panossas au lieu-dit Les Buisnières (Isère) conduisent M. Poux à revoir l'identification d'un vaste site qui était interprété comme une *villa*. A. Borlenghi et lui-même y avaient reconnu un secteur thermal de 900 m² et un vaste entrepôt. Mais, à l'issue de la campagne de 2015, l'identification d'installations ayant pu servir à l'accueil les conduit à s'interroger sur l'existence d'un possible *praetorium*. Dans une démarche parallèle, observant la même absence de conformité d'un grand bâtiment situé sur l'île Saint-Martin à l'entrée de la lagune de Narbonne au plan d'une *villa*, G. Duperron et S. Mauné suggèrent une interprétation de même nature pour l'établissement de Saint-Martin à Gruissan dans le delta de l'Aude. Ils relèvent une parenté planimétrique entre ce site et, à Fréjus (Var), un bâtiment de la Butte Saint-Antoine

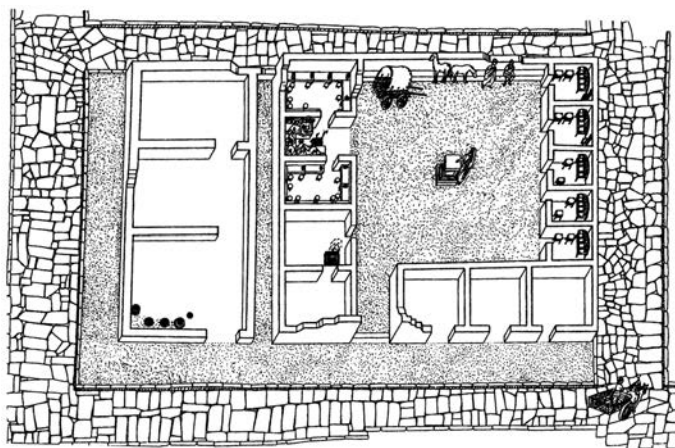


Fig. 6 – Le praetorium de Dion (Macédoine, Grèce)
d'après la restitution de D. Pantermalis 2002, p. 106.

qui domine le port de Fréjus⁷. Dans ce cas, les particularités d'un site dont le plan ne se conforme pas au type de la *domus* urbaine ont conduit L. Rivet à suggérer que c'était la résidence du préfet de la flotte (Rivet 2011). Le terme latin *praefectura* n'étant pas usité dans ce sens, *praetorium* s'impose pour désigner un bâtiment qui constitue un pendant de celui où, dans le cas d'un camp militaire, résidait le légat de la légion⁸. Fréjus aurait possédé un second *praetorium* dont le plan avait été réalisé et l'identification proposée par A. Donnadiu (Donnadiu 1932). C'est vraisemblablement dans ce dernier que Torquatus Novellius Atticus, un proconsul de Narbonnaise, serait décédé entre 30 et 34 durant sa charge (*CIL* XIX, 3602 ; Février 1977, p. 96-97).

PRAETORIA, TABERNAE, STABULA : POLYSÉMIE ET TYPOLOGIE

LE PRAETORIUM URBAIN DE DION DE PIÉRIE

Le débat sur la relation entre les *praetoria* et les *tabernae* mentionnés sur les inscriptions thraces peut être éclairé par la comparaison avec un bâtiment de Dion de Piérie (*colonia Augusta Diensis*), en Macédoine, qu'une inscription identifie comme un *praetorium cum duabus tabernis* (fig. 6). Il a été construit par deux frères sur l'instruction d'un troisième, *duumvir*, et de son épouse, prêtresse de Minerve. Les éditeurs ne le datent pas, mais on peut l'attribuer au II^e s. Le bâtiment dont l'équipement (*apparatura*) est décrit compte cinq chambres pourvues d'autant de matelas et d'oreillers, un premier *triclinium* luxueux équipé de trois matelas, de trois (*h*)*emitulia* (des coussins pour lits de banquets ?), de trois « oreillers allongés » et d'un brasero et un second *triclinium* avec vingt tables, vingt lits ordinaires et vingt oreillers⁹.

7. Il aurait été le « siège de la « capitainerie » de Narbonne ou du procureur en charge du système portuaire narbonnais » (Duperron, Mauné à paraître).

8. À Misène, *CIL* VI, 3136 = *ILS*, 2843 nomme un *navarcus classis praetorio Mesenatium*.

9. *AE* 2000, 1295 : *Mestriae C. filiae Aquilinae sacerdotis Minervae, / C. Mestrius C. f. Pal(atina) Priscus Maianus, N. Mestrius C. f. / Pal(atina) Priscus, praetorium cum tabernis duabus / et apparatura ea quae infra scripta*

Cette description a permis à D. Pandermalis d'identifier le prétoire avec un complexe mesurant 38 m × 22 m situé dans un quartier proche de l'agora et de la plus importante maison de Dion - la villa de Dionysos. Il était proche d'un bâtiment thermal qui pouvait répondre aux besoins de ses occupants. Le *praetorium* comprend deux bâtiments. Le plus important s'organise à l'est autour d'une cour très spacieuse (256 m²) à laquelle on accède au sud par une entrée large de 3 m depuis une des voies principales de la ville. Au centre de la cour se trouve une base qui peut avoir porté un autel ou une statue. L'aile orientale compte cinq pièces de même taille et l'aile occidentale trois dont celle du milieu ouvre sur la cour. L'aile sud se compose de trois boutiques qui donnent sur la rue. Le mur nord est bordé sur toute sa longueur par une sorte de banc. La présence d'une cheminée permet d'y placer une cuisine. À l'ouest, un second bâtiment de plus petites dimensions est physiquement séparé du premier par un espace long et étroit qui, selon D. Pandermalis, pourrait avoir servi d'écurie aux animaux de trait. La première des trois pièces qu'il compte donne sur la rue. On y a trouvé de grands conteneurs de stockage et une quantité de vases à boire, comparables à ceux que tiennent les voyageurs dans les tavernes représentées sur les murs de Pompéi. D. Pandermalis interprète les deux pièces suivantes comme les deux *tabernae* de l'inscription (Pandermalis 2002) (fig. 6).

Ce rappel était nécessaire pour éclairer le sens de *cum duabus tabernae* qui suit *praetorium*. Selon D. Pandermalis, il s'agirait des deux pièces du plus petit bâtiment. Mais on hésite à le suivre dans cette interprétation. En effet, le petit bâtiment formant un ensemble unique qui peut être rapproché des *tabernae* urbaines, ne faut-il pas reconnaître dans les deux bâtiments les deux parties du *praetorium* indépendantes l'une de l'autre qui ici seraient désignées comme des *tabernae* ? Dans ce cas, le *praetorium* de Dion de Piérie infirmerait la proposition de R. Cagnat qui lisait en termes de hiérarchie sociale la distinction faite en Thrace le long des *viae militares* entre « des *tabernae* pour les voyageurs ordinaires, des *praetoria* pour les gens de marque » (Cagnat 1907). Mais dans une autre interprétation qui semble préférable, les deux *tabernae* seraient l'une le petit bâtiment et l'autre les pièces du bâtiment principal ouvrant sur la rue. Cela s'accorde avec le sens général que M.-A. Le Guennec donne à *taberna* (cf. *infra*, p. 38).

TABERNA

Taberna, qui n'est pas moins polysémique que *praetorium*, a fait l'objet de travaux récents. En dernier lieu, M.-A. Le Guennec s'est livrée dans son étude de l'accueil mercantile à un examen très complet des sources littéraires. Elle rappelle que, dans

est: / lectis cubicularibus V, culcitis V, pulvinis V, / subselis X, cathedris II, triclinio aerato culcitis III, emitulis III, pulvinis longis III, foco ferreo / mensis XX, grabattis XX, emitulis XX, haec omnia / colonis de sua pecunia faciendum curraverunt / idemque deduc(averunt). « Sur les instructions de Publius Mestrius Pomponinus Capito, fils de Caius, de la tribu Palatina, et de Mestria Aquilina, fille de Caius, prêtresse de Minerve, Numerius Mestrius Priscus, fils de Caius, de la tribu Palatina, ont fait faire pour les colons et dédié le praetorium avec les deux tabernae et l'équipement décrit ci-dessous : lits de chambre à coucher, 5, matelas, 5, oreillers, 5, tabourets, 10, chaises, 2 ; pour le triclinium d'airain, matelas, 3, (h)emitulia, 3, oreillers longs, 3, brasero de fer ; tables, 20, lits ordinaires 20, (h)emitulia, 20, tout cela à leurs frais ».

les étymologies reconstruites et commentées par les auteurs antiques, le terme est rapproché de *trabs*, qui désigne une poutre, et de *tabula*, une planche, ce qui renvoie au mode de construction d'un bâtiment et donc au bâtiment lui-même. Cette matérialité de *taberna* est précisée par l'archéologie urbaine qui amène à constater que, dans le cas de l'accueil, il a dû servir de logement, au moins pour l'exploitant de l'établissement en question et sa famille. Elle observe qu'« il est plus conforme avec le témoignage des sources textuelles considérées dans leur ensemble de voir dans la *taberna* un espace mixte, dédié à des activités de vente au détail et/ou de production ainsi qu'à l'hébergement des professionnels concernés, en accord avec le témoignage des vestiges archéologiques » (Le Guennec 2014b, p. 138). Ce constat l'a conduit à traduire *taberna*, pris dans un sens très général, par « établissement ». « Bâtiment » aurait également convenu.

Le caractère général de ce terme justifie la précision qu'apporte l'adjectif *deversorius/a* dérivé du verbe *deverto* « qui désigne en latin le fait de se détourner d'une route, d'un itinéraire et, dans une acception secondaire, celui de séjourner quelque part ». Dans les pages où elle traite du champ lexical de l'accueil mercantile, M.-A. Le Guennec a consacré des développements à ce terme sous sa forme substantifiée *deversorium* ainsi qu'à *meritorium* formé sur l'adjectif *meritorius* pour désigner un bâtiment ou une pièce que l'on loue. Le *deversorium* lui paraît être un lieu d'étape privé. Elle rappelle que Cicéron expliquait avoir préféré s'en acheter un « à Terracine, pour ne pas avoir toujours à gêner un hôte »¹⁰.

De son côté, parmi les sept extraits des sources littéraires qu'elle a relevés, C. Corsi cite cinq passages qui renvoient à un contexte privé (Corsi 2000, p. 42). Le plus intéressant est celui où, pour justifier que l'agriculture n'est pas la seule source de revenus d'un domaine, Varron explique dans l'*Économie rurale* qu'un propriétaire tire un bon revenu d'une *taberna deversoria* qu'il installe sur le bord d'une voie qui traverse son domaine (*Économie rurale*, I, 2, 23). Ce qui n'est qu'une digression témoigne d'une pratique qui était très générale. Dans les années 2000, les opérations d'archéologie préventive auxquelles donna lieu la construction de l'autoroute A75 dans la vallée de l'Hérault en Gaule Narbonnaise en ont apporté une illustration remarquable. H. Pomarède et R. Thernot avaient mis au jour au lieu-dit Soumaltre (Aspiran) un bâtiment qu'ils rapprochaient de la *taberna deversoria* de Varron et interprétaient comme une « auberge de passage », où les voyageurs trouvaient ce qui correspondait à leurs besoins. Ils y voyaient un établissement autonome. Mais, dans le cas présent, elle relevait probablement d'un domaine de rapport dont le centre est à rechercher parmi les *villae* de la vallée de l'Hérault identifiées par S. Mauné au cours de ses prospections (Thernot *et al.* 2004). Les mêmes opérations d'archéologie préventive ont nourri la série des témoignages de « sites de bord de voie » caractérisés par « la présence de cours fermées dotées d'entrées charretières ». Dans un certain nombre de cas, de petites constructions situées en bordure de voie étaient associées à un petit balnéaire, « équipement de confort

10. Cicéron, *Ad familiares* 7, 23, 3 : *Ista quidem summa ego libentius emerim deversorium Terracinae, ne semper hospiti molestus sim* (Le Guennec 2014b, p. 92).

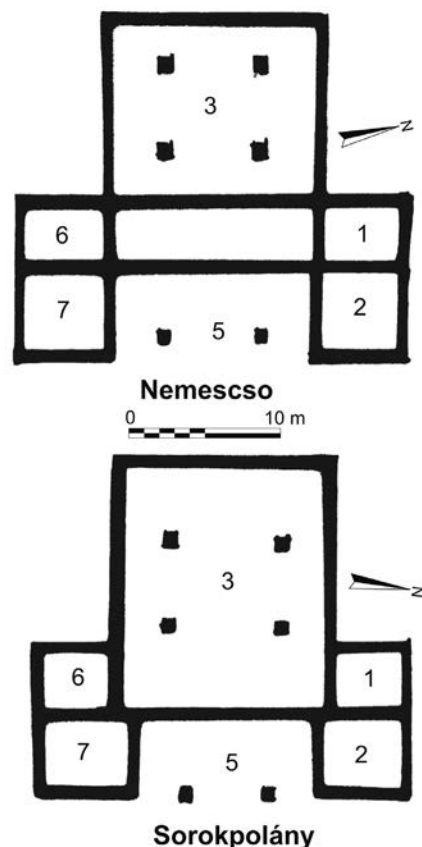


Fig. 7 – Plan de masse des stations de Nemescsó et Sorokpolány (Hongrie). 1, 2, 6, 7. pavillons d'angle à double pièce ; 4. corridor ; 3. cour intérieure (Groh *et al.*, fig. 11, p. 26).

indispensable que les voyageurs sont en droit d'attendre ». H. Pomarède a dressé une longue liste de ces sites dont la fonction d'hébergement est clairement identifiable (Pomarède *et al.* 2005, p. 51-56).

STABILUM

Le terme *stabulum* a été choisi par des archéologues autrichiens pour désigner des bâtiments élevés le long de la voie allant de l'Adriatique vers l'Europe du Nord et relevant de la catégorie inférieure de l'habitat routier.

Ces bâtiments avaient été reconnus par des fouilles réalisées entre 2009 et 2012 en Hongrie dans une section du tracé nord-ouest de la « Voie de l'Ambre » qui reliait l'Adriatique (*Caput Adriae*) à la Baltique. Il s'agit d'édifices d'une superficie réduite (165 m² à 520 m²) présentant un portique en façade du côté de la route, quelques chambres simples et une cour intérieure en partie couverte offrant un minimum de services. Les fouilles ont plus particulièrement porté sur deux d'entre eux situés l'un (Nemescsó) 8,7 milles romains au nord de la *Colonia Claudia Savaria* (Szombathely), l'autre (Sorokpolány) 9,2 km au sud. Le bâtiment de Sorokpolány, qui est situé à une dizaine de mètres de la voie, mesure 25 m × 27 m (675 m²). En façade, du côté de la voie, un porche couvert est encadré par deux pavillons d'angle faisant saillie et mesurant 11 m sur 7 m. De là, on pénètre dans une cour intérieure entourée d'un portique de 16 m × 19 m (304 m²) (Groh *et al.* 2013, p. 138). S. Groh a relevé la parenté

planimétrique entre ces bâtiments et les *villae* à pavillons d'angle (Groh 2013, p. 179) (fig. 57).

La « Voie de l'Ambre » étant parcourue par les courriers du *cursum publicum*, les auteurs de la publication ont considéré que ces *stabula* relevaient de cette institution. Cette interprétation est vérifiée par plusieurs inscriptions. Ainsi, sur l'inscription *CIL VI, 1, 1774*, datée entre 379 et 393 (Corsi 2000, n° 172), *stabulum* désigne effectivement un établissement du *cursum publicum*. De même, une inscription trouvée sur la voie romaine de *Philippopolis* de *Sub Radice* à *Viamata* fait état dans ses quatre dernières lignes de *stabula vetustate dilapsa*. Cette expression fait écho à celle du *praetorium vetustate collapsum* relevée plus haut (*AE 1959, 179* = Corsi 2000, n° 171). Datée du règne de Marc Aurèle entre 175 et 180, elle provient de Dolnité en Thrace, un secteur où, un siècle plus tôt, les quatre inscriptions indiquaient que Titus Iulius Iustus, procurateur de la province, avait ordonné la construction de *tabernae et praetoria per vias militares* (cf. *supra* p. 30). La description de la voie de *Philippopolis* à *Sub Radice* que donne D. Tsontchev est parfaitement claire à cet égard et mérite d'être rappelée (Tsontchev 1959).

On ne peut pourtant pas s'appuyer sur ce constat pour considérer que le terme *stabulum* s'appliquerait spécifiquement aux bâtiments relevant du *cursum publicum*, alors que *taberna* désignerait de manière spécifique des établissements « modestes » relevant de l'accueil privé. Le terme est tout autant polysémique comme il ressort bien des occurrences que C. Corsi a recensées. Dans les cinq qu'elle cite pour les sources juridiques, *stabulum* est associé à *caupona* et à *diversorium* (Corsi 2000, p. 49). Si l'on se reporte aux passages du *Code Théodosien* et du *Digeste*, on constate qu'il désigne aussi bien une auberge qu'une écurie. Pour le traduire en italien, selon le contexte, elle a utilisé tantôt *alberghi* (Corsi 2000 n° 151 = *Dig.*, XVII, 2, 52, 15) tantôt *stalle* (138 = *Cod. Theod.* VII, 10, 1 [405 apr. J.-C.] ; 142 = *Cod. Theod.* VIII, 5,34 = *Cod. Just.*, XII, 50, 7 5 [377 apr. J.-C.]). De son côté, M.-A. Le Guennec a fait une analyse très précise des utilisations de *stabulum* dans un contexte privé. *Stabulum*, qui désigne dans l'absolu le lieu où l'on demeure, était à l'origine un lieu destiné à accueillir un animal. Il avait pris le sens d'établissement d'accueil à l'époque tardo-républicaine (Le Guennec 2014a ; 2014b, p. 106). Il ressort de son analyse que *stabulum* peut désigner une auberge avec ou sans écurie et que, de ce fait, ceux qui, historiens ou archéologues (Groh *et al.* 2013), croient pouvoir donner à ce terme le sens précis d'auberge avec écurie ont tort. Ce terme n'a pas ce sens exact. Un autre terme comme *caupona* ou *hospitium* pourrait être utilisé pour qualifier une auberge avec écurie. Il en va de même de *taberna* qui a également été utilisé dans les typologies (Quérel *et al.* 2008 ; Witvrouw 2010-2011).

Il faut renoncer à donner à ces termes un sens technique qui, laissant croire que le latin les distingue nettement, en justifierait l'utilisation dans une typologie architecturale fondée sur la relation entre un type architectural et une fonction. Dans un cas, les vestiges d'un bâtiment peuvent cumuler des états successifs qui correspondent chacun à un changement de fonction. Dans

un autre, l'état d'un bâtiment peut s'expliquer par le cumul de fonctions. Dans tous les cas, on prendra des distances par rapport au raisonnement classificatoire qui conduirait mécaniquement à interpréter les vestiges en les rangeant dans une typologie. La reconnaissance de la place des bâtiments situés au bord des routes dans l'économie régionale et de la relation de certains d'entre eux avec de grands domaines s'inscrit dans une évolution générale de la recherche sur le territoire (Leveau à paraître a).

*
* *

L'objectif de cet article était d'abord d'ordre méthodologique. Il s'agissait de savoir si la documentation écrite et archéologique disponible permettait de reconnaître aux termes *praetorium* et *taberna* un sens spécifique qui définirait un type bien caractérisé d'établissement de bord de route. *Taberna* a été utilisé par les archéologues dans les typologies pour caractériser un établissement de taille modeste en relation avec un accueil mercantile, alors que dans le cas des inscriptions de Thrace, qui a servi de point de départ, les *tabernae* relèvent du *cursum publicum*. À la polysémie de ce terme et à celle de *stabulum* répond la plurifonctionnalité des bâtiments de bord de route. Le débat qui s'est instauré autour de ces deux termes nous replace au cœur des contradictions entre les intérêts opposés des communautés dont le territoire était traversé par les voies et ceux des domaines des grands propriétaires riverains. Ces derniers tiraient des revenus importants des services rendus aux usagers privés comme publics alors que l'entretien de la voie et des établissements du *cursum publicum* incombait aux cités et aux communautés rurales riveraines (Leveau à paraître a).

Praetorium qui a un sens plus précis désigne des établissements destinés à accueillir des hauts fonctionnaires, le gouverneur de la province, les membres de son office et leurs proches. Mais il reste polysémique. On n'opposera ni les *praetoria* militaires aux *praetoria* civils ni les *praetoria* routiers aux *praetoria* urbains. Sans doute, se distinguent-ils par leur superficie : 580 m² à Muru de Bangius en face de plus de 8 000 m² pour ceux de Fréjus et encore 2 250 m² pour le *praetorium* augustéen de Lyon (Desbat 1998). Mais le *praetorium* de Dion n'occupe que 830 m². Un statut social et politique commun à ceux qui le fréquentent assure l'unité d'une notion liée au statut de magistrat. Depuis les travaux de R. Fellmann qui séparait les deux interprétations militaire et civile du concept, ceux de F. Schäfer sur le *praetorium* des gouverneurs de province ont opéré un retour vers une vision plus large qui était déjà celle de Th. Mommsen et en ont rétabli l'unité. S'inscrivant dans une tendance actuelle des recherches sur l'architecture romaine qui réagit contre celle qui avait « séparé des segments entiers de la civilisation romaine, comme l'armée dans les provinces de l'Empire » (Hesberg, Lipps 2010), ses travaux ouvrent la voie à la reconnaissance d'un type de bâtiment public dont la caractéristique principale est d'être directement en relation avec l'exercice du pouvoir.